Chambre des Députés

Séance du 14 Mai

Présidence de M. Méline, Président

La séance est ouverte à 2 heures.

Le procès-verbal de la séance du 11 avril est adopté.

Il est procédé au tirage au sort des bureaux.

La Chambre adopte après déclaration d'urgence, une proposition de loi de MM. Le Roy (Nord) et de la Bâtie tendant à imputer la détention préventive sur la durée des peines prononcées.

L'ordre du jour

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant fixation du budget de 1890.

M. le Président communique à la Chambre, une motion préjudicielle déposée par MM. Basly, Camélinat et tendant à ce que la Chambre, avant de procéder au vote du budget, vote un certain nombre de lois concernant le sort des travailleurs.

M. Basly considère que la Chambre, après le vote du budget, devra se représenter devant les électeurs ; or, toutes les lois qui intéressent le sort des travailleurs, dont plusieurs ont déjà été votées en première délibération, deviendront caduques si elles ne sont pas adoptées avant la fin de la législature.

M. Tirard demande le maintien de l'ordre du jour.

A la majorité de 278 voix contre 241 sur 519 votants, la proposition de M. Basly n'est pas adoptée.

M. le **Président** annonce qu'il a reçu une autre proposition tendant à ce que la Chambre consacre le vendredi de chaque semaine à discuter les propositions intéressant les ouvriers.

La Chambre sera consultée sur cette proposition à la fin de la séance.

Le Budget de 1890

La discussion générale est ouverte sur le budget de 1890.

Discours de M. de Lamarzelle

M. de Lamarzelle dit que ce budget est le dernier aveu d'impuissance de la majorité et la démonstration suprême que cette majorité n'a pas su remplir son mandat.

Le chiffre des dépenses qu'on a fait sortir du budget ordinaire s'élève à 518 millions, cependant ces dépenses n'ont rien d'extraordinaire puisqu'elles sont périodiques ; le rapport le reconnaît en ce qui concerne les dépenses de la guerre et ce n'est pas moins vrai pour les dépenses des travaux publics.

La Chambre n'a donc pas fait cesser le déficit, elle a continué à emprunter comme sous les législatures précédentes ; en quatre ans elle a emprunté 3 milliards 240 millions.

La dette actuelle monte à 30 ou 32 milliards, c'est le chiffre indiqué par les hommes les plus compétents en cette matière. Or, l'actif mobilier et immobilier de la France s'élevant à 190 milliards, la dette représente environ le cinquième de la fortune publique. Le pays ne pourrait pas résister longtemps à une pareille situation.

On répond que cette situation financière est causée par le militarisme, par la nécessité d'alimenter le budget extraordinaire de la guerre. Cependant ce n'est pas là qu'est le grand coupable. Le budget extraordinaire de la guerre peut être ramené à 130 millions. Or l'Assemblée nationale avait légué une réserve annuelle de 150 millions qui a été gaspillée.

La principale charge de ces budgets est dans l'instruction publique et dans les travaux publics; elle est dans le système financier qui fait supporter les frais de ces travaux par l'Etat, c'est-à-dire par les contribuables, pour le bénéfice de quelques uns.

Les radicaux n'ont rien trouvé pour réparer ce qu'ils appelaient les gaspillages des opportunistes. Leurs prétendues réformes n'ont pu aboutir.

Le pays, s'il laisse le pouvoir aux mêmes mains, doit s'attendre à des impôts nouveaux ou à la condition du système des emprunts, du système jacobin qui consiste à vivre au jour le jour en dévorant les ressources de l'avenir.

Réponse de M. Félix Faure

M. Félix Faure expose que l'Europe dépense plus de 5 milliards par an : pour son état militaire, environ 4 milliards 1[2 sont à la charge de six puissances.

On sait ce que la guerre de 1870 a coûté à la France; ce n'est pas au gouvernement de la République qu'on peut en faire remonter la responsabilité.

En 1885, le budget général de la France s'élevait à 3 milliards 373 millions ; en 1889, il est inférieur de 175 millions au chiffre de 1885. L'Angleterre a une réduction plus forte, mais toutes les autres nations d'Europe ont vu augmenter leur budget.

M. d'**Aillières** dit qu'en 1876 le contribuable payait 2,500 millions d'impôts : il en paye maintenant 3 milliards.

M. Burdeau dit qu'on ne peut considérer les plus-values comme des augmentations d'impôts.

M. Félix Faure ajoute que dans les autres pays il n'y a pas eu de dégrèvements ; il y a eu, au contraire, création d'impôts nouveaux. Quant au crédit national, deux chiffres suffiront pour en indiquer le progrès.

En 1885, la rente 3 0[0 était à 80 fr. ; elle est aujourd'hui à 87 fr. 50 ; les rentes étrangères n'ont monté que dans une proportion de beaucoup inférieure. Le 3 0[0 français se capitalise à 3 fr. 42, tandis que la rente des autres pays se capitalise à un taux variant entre 3,71 et 3,56. C'est une preuve irréfragable de la confiance qu'inspirent nos fonds aux capitaux internationaux.

La France a convié tous les peuples du monde dans une manifestation solennelle; c'est à l'abri des institutions républicaines que s'est préparée cette grande fête du travail. Le parti républicain, aux prochaines élections, retrouvera dans le pays la confiance dont il jouit depuis vingt ans. (Applaudissements à gauche).

M. AMAGAT

M. Amagat réédite son discours annuel contre les finances républicaines, sans aucun argument nouveau. Nous nous dispensons de reproduire les clichés fastidieux de cet honorable.

LA DISCUSSION RENVOYÉE A JEUDI

La suite de la discussion du budget est renvoyée à jeudi

La proposition Basly

M. Basly renouvelle sa proposition de tenir séance tous les vendredis, pour voter les lois intéressant les ouvriers.

M. Colfavru voudrait aussi qu'on votât complètement la loi électorale, en adoptant la loi sur le secret du vote et la loi sur le renouvellement partiel.

M. Doumer appuie la proposition Basly.

La Chambre décide par 394 voix contre 2, qu'elle siégera tous les vendredis.

La séance est levée à 6 heures et renvoyée à jeudi.

SÉNAT

Séance du 14 Mai

Présidence de M. Le Royer, Président

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

M. le **Président** annonce au Sénat qu'il a perdu, pendant l'intersession, deux de ses membres, MM. Goutay, sénateur du Puy-de-Dôme et Decrais, sénateur de la Nièvre. Il exprime les regrets que cette perte inspire à l'assemblée.

Il est procédé au tirage au sort des bureaux.

M. le colonel **Meinadier** dépose un rapport sur le projet de loi relatif au déclassement de places fortes en France et en Algérie.

M. le **Président** indique l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. le colonel **Meinadier** rappelle que le Sénat avait décidé que la loi militaire serait discutée dès la rentrée.

M. Combes dit que l'on ne peut interrompre la discussion de la loi sur l'instruction primaire.

M. le général Deffis pense qu'il y a plus d'importance à voter la loi militaire et engage le Sénat à maintenir sa décision antérieure.

Le Sénat décide que la loi sur le recrutement [illegible]

[illegible] à une heure, réunion dans les bureaux.

A deux heures, séance publique.

La séance est levée à deux heures vingt-cinq minutes.

M. CARNOT A L'EXPOSITION

Paris, 14 mai. — Le Président de la République, accompagné par le ministre de l'intérieur et le gouverneur général de l'Algérie, a visité cette après midi, l'exposition algérienne, à l'esplanade des Invalides.

Il a été reçu au pavillon de l'Exposition par les représentants de l'Algérie : MM. Thomson, Etienne, Treille, Sabatier, Letellier, Bourlier ; M. Muller, commissaire général de l'exposition algérienne, et les commissaires spéciaux des trois départements : M. Saurel, pour le département d'Oran ; M. Desvallons, pour le département d'Alger et M. Letellier pour le département de Constantine.

M. Carnot a visité successivement chacune des trois salles affectées au département algérien.

Il a particulièrement admiré les produits vinicoles et les céréales.

Le gouverneur lui a présenté un certain nombre d'exposants algériens, en particulier M. Rolland, ingénieur des mines, MM. Fau et Sourèau, créateurs des oasis du Sud constantinois.

Le Président a visité ensuite les tentes des indigènes de Tebessa, les maisons kabyles et il s'est fait présenter plusieurs des indigènes venus à Paris.

Pendant tout le temps de cette visite, M. Carnot a été acclamé par une foule nombreuse aux cris de : « Vive Carnot ! Vive le Président de la République ! »

Il s'est rendu ensuite à l'exposition des postes, après avoir chaudement félicité les organisateurs de l'exposition algérienne du brillant succès qu'ils ont remporté et de l'état d'avancement de leur exposition.

Il a déclaré au commissaire général que son intention était de visiter l'Algérie elle-même, aussitôt que les circonstances le lui permettraient.

LA HAUTE COUR DE JUSTICE

Paris, 14 mai. — Plusieurs journaux s'obstinent à parler d'un rapport que la commission d'instruction rédigerait en ce moment sur l'enquête à laquelle elle s'est livrée depuis trois semaines; cette nouvelle est dénuée de fondement.

L'audition des témoins et le dépouillement des dossiers ne seront pas terminés avant la fin du mois.

Aussitôt ces formalités remplies, M. Quesnay de Beaurepaire reprendra possession du dossier et présentera des conclusions écrites, puis la commission examinera la question de mise en accusation. Un membre de la commission disait, dans les couloirs, qu'avec toute la célérité possible, l'affaire ne serait pas terminée avant le mois de juillet.

M. Merlin, président de la commission d'instruction, et ses assesseurs, se sont rendus cet après-midi chez le général Campenon, ancien ministre de la guerre à qui sa santé ne permet pas encore de venir au Sénat.

NOS TORPILLEURS

Cannes, 14 mai. — Une flottille de torpilleurs, faisant partie de la défense mobile, partie hier matin à cinq heures de Toulon, et arrivée hier soir en vue de Cannes, a eu à souffrir d'un violent coup de vent venant de l'Est. Les torpilleurs 52, 39, et le « Déroulède » sont venus chercher un refuge dans le port de Cannes.

Les deux derniers ont subi des avaries insignifiantes, mais le torpilleur 52 a eu ses cabines inondées par les tubes des lance-torpilles, et les matelots, par une mer démontée et un vent épouvantable, ont été obligés de rester sur le pont.

A la vue des torpilleurs en détresse, plusieurs bateaux sont sortis du port pour leur porter secours.

Il n'y a eu aucun accident de personnes à déplorer.

Les torpilleurs 26, 62, 63, 64 et le capitaine Melh ont pu rallier Villefranche.

Une foule considérable s'est rendue sur le port : les trois torpilleurs avariés passeront la journée ici et repartiront demain pour Villefranche.

JACQUES MEYER

Paris, 14 mai. — Un journal du matin annonce que Jacques Meyer aurait été, depuis sa détention à Mazas, l'objet d'une faveur spéciale et qu'il aurait été accompagné en ville à différentes reprises par des agents de la sûreté.

Il est à peine besoin de dire que cette nouvelle est de pure fantaisie. Les seules sorties qu'ait faites Jacques Meyer ont *été pour se rendre chez le juge d'instruction.*

LE POURVOI DE GÉOMAY REJETÉ

Paris, 14 mai. — La Cour de cassation a rejeté le pourvoi de Géomay, qui a signé un recours en grâce qui sera soumis sous peu à l'examen de l'administration de la justice et ensuite à M. le président de la République.

PROCÈS SALIS-GILLY

Montpellier, 14 mai. — L'audience est ouverte à neuf heures et demie sous la présidence de M. Raisin.

Sont présents : MM. Savine, Gilly, Chirac et Peyron.

Le procureur général occupe le siège du ministère public.

M. Salis, député, partie civile, est assisté de Me Lisbonne, sénateur.

Après le tirage au sort des jurés et l'interrogatoire des accusés, un incident est soulevé par les avocats de MM. Chirac et Savine, qui se plaignent de n'avoir pas reçu la liste des témoins cités.

Le procureur général prouve que toutes les pièces de la procédure ont été communiquées.

L'incident est clos, la cour ayant statué qu'elle passerait outre aux débats.

Le président résume l'affaire; il s'étend longuement sur l'origine et sur la publication du livre *Mes Dossiers*, et reprend l'acte d'accusation où se trouve l'arrêt de renvoi.

M. Savine, principal inculpé, est interrogé le premier. Il nie avoir voulu diffamer M. Salis qu'il ne connaissait pas. Il dit que les faits incriminés par le député de l'Hérault avaient passé inaperçus, et il réédite ses dépositions de Bordeaux, en insistant sur sa parfaite bonne foi et en écartant toute pensée de lucre.

L'audience est renvoyée à 2 heures.

Reprise de l'audience

Montpellier, 14 mai. — L'audience est reprise à 2 heures 1[2.

Le président procède à l'interrogatoire de M. Gilly. Celui-ci déclare qu'il est complètement étranger au livre *Mes Dossiers*, il répète que tout le tort est à M. Peyron qui a traité sans mandat avec l'éditeur Savine pour la publication de *Mes Dossiers* et a reçu de l'argent, soit à Paris, soit à Londres.

M. Gilly prétend qu'il ignorait le contenu du livre, ce n'est qu'après le procès de Nîmes qu'il a eu connaissance des imputations qu'il contenait.

Aussitôt il donna ordre à l'éditeur de ne pas le faire paraitre.

Il ajoute que M. Peyron a reconnu avoir dépassé ses instructions.

Interrogé sur la somme de 3000 fr. que M. Peyron lui avait remis, le 22 novembre M. Numa Gilly répond que cela prouve que M. Peyron est plus rusé que lui, car c'est en son absence que M. Peyron a versé cette somme à sa fille qui en a donné reçu.

M. Gilly reconnait qu'il a manqué de fermeté et de correction et ajoute en terminant qu'il n'a jamais brigué aucune fonction et qu'il sera beaucoup plus tranquille le jour où ses amis le laisseront à ses foudres.

M. Chirac, interrogé, accepte la responsabilité de ses actes. S'il est poursuivi ce n'est peut être que pour la préface de *Mes dossiers* qu'il reconnait avoir écrite *et non pour le livre auquel il n'a pas collaboré*; il a toujours été désintéressé dans cette affaire, et il n'a écrit cette préface que pour servir la cause qu'il soutient sans aucune rénumération et au risque d'être condamné à des mois de prison que la cour de Bordeaux lui a du reste généreusement octroyés.

L'audience est suspendue pour un quart d'heure à 5 heures.

ÉTRANGER

LES GRÈVES EN ALLEMAGNE

Le bruit court que les dépêches de Berlin, interceptées hier, annonçaient que des désordres graves s'étaient produits dans la capitale allemande. Les grévistes des corps de métiers s'étaient réunis, auraient cerné la Bourse où les boursiers ont été prisonniers assez longtemps et n'auraient été dispersés que par la troupe.

La perte quotidienne qu'entraîne la grève est d'un million.

Berlin, 14 mai. — Parallèlement aux grèves du pays rhénowestphalien, un mouvement ouvrier considérable relatif aux salaires, se produit à Berlin.

Les maçons cherchent à obtenir la journée de neuf heures et un salaire de 60 pfennings par heure.

Les couvreurs, les menuisiers, les ébénistes, les vanniers et les chaudronniers sont également entrés dans le mouvement. Les couvreurs ont les mêmes prétentions que les maçons. Les chaudronniers, qui sont très disciplinés, demandent un salaire minimum de 40 pfennings par heure.

Plusieurs petites grèves partielles ont éclaté. Les tailleurs de pierre sont en grève depuis quelques jours déjà. Les maçons ont cessé le travail sur plusieurs chantiers et ont adressé à leurs camarades de la province, un appel dans lequel ils prient de ne pas se rendre à Berlin.

Les menuisiers mouleurs ont également suspendu le travail; quelques fabriques leur ont accordé l'augmentation demandée. On craint que le mouvement ne s'étende de proche en proche. Il atteindra peut être son apogée au commencement de juin, plusieurs grandes sociétés ouvrières se proposant de résoudre à cette époque la question de savoir si la grève générale doit être proclamée.

***

Francfort, 14 mai. — On télégraphie de Bochum à la *Gazette de Cologne* :

Il y a actuellement plus de 100,000 grévistes ce qui répond à une perte de 11,000 tonnes de charbon par jour. Le point central du mouvement est actuellement le district du Bochum.

On raconte que le grand état de siège va être proclamé.

DERNIÈRE HEURE

LA GRÈVE EN ALLEMAGNE

Berlin, 14 mai. — Une députation de mineurs a été reçue aujourd'hui par l'Empereur qui leur a déclaré que les représentants du gouvernement étaient chargés de s'occuper de leurs intérêts. Il a recommandé aux grévistes de ne pas se livrer à aucune manifestation et leur a déclaré que l'on fusillerait les auteurs du moindre désordre contre l'autorité.

La journée a été calme partout, néanmoins le mouvement de grèves gagne à Wurzbourg, Lubeck, Leipzig, Kœnigsberg et Hambourg. Les grèves annoncées et le chômage se généralisent dans le bassin houiller de Silésie.

QUATRE-VINGT-NEUF

MARDI 14 MAI 1789

Il n'y a pas entente unanime au sein des communes, au sujet des voies et moyens à employer pour arriver à la réunion des ordres. Déjà, mais pas encore bien nettement accusés, se manifestent deux courants, qui divisent l'assemblée ; les uns avec Chapelier, Rewbell, Rabaut Saint-Etienne voudraient que l'on allât résolument de l'avant sans s'inquiéter de la légalité. Les autres trouvant que ces résolutions sont trop révolutionnaires, les repoussent, ne voulant rien entreprendre qui n'ait été au préalable concerté avec la royauté.

Ces partisans de l'entente quand même avec le pouvoir royal ne sont qu'une infime minorité Un des leurs, Malouet, en opposition aux motions déposées la veille par Chapelier et Rabaut Saint-Etienne, présente un avis qui, s'il était adopté, donnerait de la volonté et de la puissance des Communes une médiocre idée.

Ce ne sont plus des sommations qui sont adressées aux ordres privilégiés, mais de simples invitations : « Nous devons et nous désirons, dit timidement Malouet, nous réunir à nos co-députés, messieurs du clergé et de la noblesse. »

Et plus loin : « Nous déclarons formellement être dans l'intention de respecter et n'avoir aucun droit d'attaquer les propriétés et prérogatives légitimes du clergé et de la noblesse; nous sommes également convaincus que les distinctions d'ordre ne mettront aucune entrave à l'union et à l'activité nécessaire aux Etats généraux. Nous ne nous croyons pas permis d'avoir aucune disposition irritante, aucun principe exclusif d'une parfaite conciliation entre les différents membres des Etats... »

A une pareille heure, un tel langage a de quoi surprendre. La motion de Malouet, dit le *Moniteur*, n'a pas de succès, quoique quelques membres cherchent à la soutenir. Cela s'explique aisément, il ne faut point aux députés de grands efforts pour comprendre que la fermeté, l'audace pourront seuls assurer le triomphe des revendications du Tiers.

Les réformateurs comme Malouet ne sont point pour la royauté des adversaires bien à craindre. Ils ont vaguement des aspirations libérales, et voudraient l'établissement d'une monarchie constitutionnelle, mais sans que l'autorité royale en fut en rien diminuée. Dès que le parti de la Révolution sera formé, ils deviendront ses ennemis les plus acharnés.

Le préfet du Nord à Armentières

M. Saisset-Schneider, préfet du Nord, s'est rendu, hier, à Armentières, pour présider le conseil de révision.

Les chefs du parti républicain d'Armentières, ont profité de cette occasion pour manifester toutes leurs sympathies au premier magistrat de notre département.

A son arrivée à la gare, par le train d'une heure et demie, M. Saisset Schneider a été reçu par M. Chas, maire de la ville, qui lui a souhaité la bienvenue, et par un grand nombre de conseillers municipaux. A l'issue des travaux du conseil de révision, le préfet du Nord s'est rendu au Cercle républicain (magnifiquement décoré pour la circonstance, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur), où il a reçu l'accueil le plus cordial.

A six heures, un banquet de 80 couverts, organisé par souscription et auquel assistaient les principales notabilités républicaines, a été offert à tous les membres du Conseil de révision, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville.

Au dessert, M. Chas s'est levé et a porté le toast suivant qui a été fréquemment interrompu par les applaudissements des convives :

« Messieurs,

» Je vous propose de boire à la santé du gouvernement de la République et à celle de son représentant le plus autorisé dans le Nord, M. Saisset Schneider.

» Il y a un an, Monsieur le Préfet, je vous disais, en acceptant les difficiles fonctions de maire d'Armentières : « Sans votre bienveillant concours, je ne puis rien. Je compte sur votre appui le plus énergique pour mener à bien la lourde tâche que je vais entreprendre. »

« Mon devoir est de dire, aujourd'hui, publiquement, que ni votre concours, ni votre appui, ne m'ont jamais fait défaut. Je vous ai toujours trouvé plein de dévouement pour les intérêts de la ville d'Armentières, et je tiens à vous exprimer ma reconnaissance, devant les représentants de la population républicaine de notre cité, réunis dans cette salle.

« Messieurs, je bois à M. Saisset Schneider, préfet du Nord. »

M. Saisset Schneider, répondant à M. Chas, a prononcé une allocution très applaudie.

Le préfet du Nord a tout d'abord bu à la santé de M. Carnot que la France entière acclame en ce moment, et qui sera bientôt l'objet des ovations les plus enthousiastes dans le Pas de Calais.

Ensuite, M. Saisset-Schneider a porté la santé de M. Chas, et rappelé le rôle admirable du chef de la municipalité d'Armentières, pendant les dernières grèves.

« Je puis, a-t-il dit, certifier, car je me trouvais à vos côtés, qu'au milieu de cette crise ouvrière, votre sang froid, votre tact et votre énergie ont préservé la ville que vous administrez, des épreuves les plus douloureuses. »

En terminant, M. le Préfet a rappelé le passé républicain de M. Chas, sa constante fidélité aux principes démocratiques, et s'est félicité d'avoir pu travailler avec lui, au développement et à la prospérité d'Armentières.

Ces justes éloges adressés à un bon républicain et à un excellent citoyen comme M. Chas, ont été ratifiés par les bravos de l'assistance.

M. Saisset Schneider a quitté Armentières, vers 9 heures du soir, accompagné jusqu'à la gare par la plupart des républicains qui avaient assisté au banquet.

Chronique Locale

ROUBAIX

LES DRAMES DE L'AMOUR

Une tentative d'assassinat, rue de Lannoy; la jalousie. — Une tentative de suicide, rue Saint-Maurice. — Le désespoir.

Deux drames d'amour se sont déroulés hier dans deux quartiers différents de la ville ; le premier, dans le quartier de la rue de Lannoy, le second, dans le quartier de la rue de Tourcoing.

Rue de Lannoy

Vers cinq heures du matin, de nombreux ouvriers se rendant à leur travail aperçurent un individu armé d'un énorme tranchet, se ruer sur un ouvrier qui se dirigeant vers le boulevard Gambetta et se trouvant à ce moment sur le coin des rues des Longues-Haies et de Lannoy, en face de l'épicerie Vroman, le frapper avec force à la tête.

Le malheureux n'eut même pas le temps de se reconnaitre, il s'affaissa sur lui-même, baignant dans son sang.

On s'empressa immédiatement autour *de la victime qui fut transportée dans* une maison voisine et reçut les soins empressés de M. Bayart, médecin-légiste qui avait été appelé.

Les blessures ne présentent aucune gravité : cinq coups ont été portés à la tête, mais ils ne mettent nullement sa vie en danger.

Le blessé fut ensuite transporté à son domicile, rue du Tilleul : c'est un nommé Gérard, il est ouvrier tisserand.

Les causes du crime

Le meurtrier, le nommé Paul Guissart, s'est marié il y a quelque temps avec une jeune fille ayant eu des relations jadis avec Gérard.

De cette union naquit un enfant que le premier reconnut.

Mais sitôt le mariage terminé, la pauvre femme endura un véritable supplice.

Son mari, très jaloux, lui reprochait continuellement ses anciennes relations et la sommait de donner le nom de son ancien amant, mais elle refusa ; ce n'est que poussée à bout et forcée par son époux qu'elle dut le nommer et s'engager à le lui désigner.

On sait ce qui s'en suivit ; les deux époux se rendirent à la rencontre de Gérardi et quand la femme l'aperçut, elle le montra à son mari.

Celui-ci sortit alors le tranchet de sa poche et s'élança sur sa victime sans qu'elle ait le temps de l'empêcher.

L'arrestation de l'assassin

L'assassin est âgé de 30 ans et est ouvrier apprêteur chez M. Dubar-Lancelle, place de Trichon.

Sitôt le coup fait, il se dirigea tranquillement à son atelier sans manifester la moindre émotion et lorsqu'on se présenta pour l'arrêter, il voulut prendre la fuite, mais après quelques instants de lutte, on put s'en emparer.

Interrogé par M. Desoutter, commissaire de police, il ne manifesta qu'un regret : de n'avoir pas tué sa victime.

Il sera transféré à Lille ce matin.

Rue Saint-Maurice

Le drame de la rue Saint-Maurice a une toute autre cause que celui de la rue de Lannoy, c'est le désespoir qui a poussé le nommé C... D... à vouloir se suicider.

César D... est un jeune homme de 27 à 28 ans, très estimé dans son quartier, ses parents demeurent rue de l'Alouette, où ils sont marchands d'étoffes.

César D... aimait depuis longtemps une jeune fille du nom de Blanche Aertckermer et avec qui il vécut quelque temps dans la rue Notre-Dame.

Lorsqu'il manifesta le désir de se marier, ses parents refusèrent énergiquement de donner leur consentement.

Il y a environ quinze jours, il quitta la jeune fille et retourna chez ses parents.

La jeune fille alla également demeurer dans sa famille, puis rue Saint Maurice, à l'estaminet du *Petit Frisé*, tenu par G. Six.

C'est là que s'est passé

Le Drame

Vers 6 heures 1[4, César D... se présenta à l'estaminet et demanda à voir Blanche.

Une explication eut lieu entre eux ; D... lui demanda de renouer leurs relations et de lui permettre de demeurer avec elle. sur la réponse motivée de celle ci, D... sortit alors un rasoir de sa poche et s'en donna un violent coup à la gorge, il allait s'en donner un second lorsque Blanche Aertckermer lui enleva le rasoir des mains et se fit en même temps une blessure à la main droite entre le pouce et l'index.

Aux cris poussés par la jeune fille, des passants accoururent et s'emparèrent du malheureux qui voulait à toutes forces se tuer ; il fallut cinq personnes pour le maintenir jusqu'à l'arrivée du commissaire de police et des médecins : MM. H. Bayart et Montaigne ; celui ci, après avoir pansé la blessure d'une longueur de cinq centimètres put facilement la recoudre.

Lorsque M. Horter, commissaire de police de la rue Saint-Vincent-de-Paul, interrogea César D. ; celui ci répondit qu'il voulait se tuer et supplia les personnes présentes de le laisser faire ; il repoussait tout le monde et on dut lui lier les pieds et mains pour s'en rendre maître.

Dans deux jours, disait-il, « lorsque je serai guéri, je recommencerai, je ne veux plus vivre. Je suis trop épris ».

Lorsqu'on le déposa sur la civière pour le transporter à l'hôpital, il supplia de lui laisser Blanche.

Le malheureux se débattait tellement qu'on dut le lier sur la civière.

Son état n'est pas grave et il suffira d'une huitaine de jours pour sa complète guérison.

Résultat du concours de Saint Just donné par l'*Union fédérale* à la société aux Trois macôtes, cul de four.

Treize panters lâchés à 6 heures du matin par un beau temps, vend sud léger.

337 pigeons de concours. Distance, 142 kilomètres à vol d'oiseau.

Vitesse du 1er pigeon (en chiffres ronds) 1180 mètres à la minute; du dernier 1150 m.

1er prix, Coureuble, 57m9s.1; 2e, Carbon, 57m 15s.3; 3e, Delpierre, 57m21s.2; 4e, Demille, 58m16s2, 5e, Desfontaine, 58m54s2; 6e, Wyseur, 58m54s1; 7e, Aerens, 59m2s3; 8e, Laureys, 59m 6s2; 9e Couroublo, 59m9s1

Debray, 59m10s; Delplanque, 59m15s1; Leman, 59m15s1; Vergin, 59m20l; Zeanssens, 59m21s2; Lebruyckère, 59m24s1; idem, 59m24s1; Rabau, 59m27s1; Baudry, 59m28s1.

19e prix, Raepsaert, 7 h. 59 m. 30 s. 3 ; 20e, Delpierre, 7 h. 59 m. 50 s. 2 ; 21e, Legrand, 7 h. 59 m. 54 s. 2 ; 22e, Planquart, 8 h. 07 s. 3 ; 23e, Debry, 8 h. 10 s.; 24e, Vandendorpe, 8 h. 12 s.; 25e Wattine, 8 h. 13 s. 2; 26e, Carbon, 8 h. 13 s. 3 ; 27e, Demazure, 8 h. 16 s. 1.

28e Emile Mathon, 18 s. 2 ; 29e Desfontaine, 24 s. 1; 30e, Frady, 27 s. 1 ; 31e Moulard, 33 s. 1 ; 32e, L reyns, 36 s. 1 ; 23e, Planquart, 37 s. 1; 34e J. Mathon 38 s.

Hors concours; Niffle poule à 3 f. et 5 f. Defoort poule à 5 fr.

N. B. — Les barres après les secondes signifient les poules obtenues.

L'Union fédérale donnera dimanche 19 mai son troisième concours, sur Clermont, à la Société des Trois-Macôtes, chez Victor Carrette, à l'Alouette, rue du Grand Chemin.

Cent francs de prix d'honneur.

L'inscription la veille de 3 à 6 heures du soir.

Les rétardataires seront rigoureusement refusés.

Résultats d'adjudication. — Il a été procédé hier matin, à la mairie, à l'adjudication d'une construction d'un gradin à la halle au poisson.

Le devis s'élevait à 4,643 fr. 01 c. y compris celle de 422 fr. 90 pour dépenses imprévues.

M. Isidore Devriendt à Roubaix, a été déclaré adjudicataire moyennant un rabais de 22 0[0.

Les autres sommissionnaires étaient MM. Henri Caucheteux à Roubaix 7 0[0, Théodore Lallemand 11 0[0, Victor Thellier à Lille 16 0[0.

Pantoufles à bon marché. — Un individu ivre, voulant se procurer à peu de frais une paire de pantoufles à bon marché, en a volé chez un cordonnier Auguste Coopman, demeurant rue de Mouveaux une magnifique paire.

Ça lui coûtera plus cher qu'il ne pensait, sur une plainte déposée par la victime du vol, cet individu peu géné a été mis lundi soir en état d'arrestation, au moment où il prenait quelques consommations dans l'estaminet Lemaire, rue de l'Ouest ; il était déjà chaussé des pantoufles.

Il comparaîtra bientôt devant le tribunal.

Accident. — Le nommé Flipo, fabricant, demeurant rue Charles-Quint, passant sur la Grand'Place avec une voiture, renversa une personne qui refusa de donner son nom.

Celle-ci fut aussitôt relevée et, recevant de M. Flipo une pièce de 5 francs, elle s'en alla sans porter plainte à M. le commissaire. Contravention a été dressée à sa charge.

Arrestation. — En vertu d'un mandat d'arrêt de M. le juge d'instruction, l'agent de sûreté Caionne a arrêté le nommé Guillaume Brilleman, fraudeur, demeurant rue de la Guinguette.

***

Le nommé Florimond Vanbellinghem, tisserand, demeurant rue d'Italie, a été arrêté pour ivresse, outrages, rebellion, et bris de clôture.

Expulsion. — Rapport a été dressé à la charge du nommé Vanhome becq, cabaretier, demeurant rue Fort, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Trouvaille. — Un bracelet a été trouvé par Mlle Adèle de Bruycker et déposé au bureau de M. le commissaire de police où on peut le réclamer.

Location de livres. — M. Valère Lejeune, 12, rue du Vieil Abreuvoir, informe le public qu'il vient de reprendre la bibliothèque, bien connue de Mme veuve Duburcq, même rue.

Tous les amateurs de lecture trouveront dans les mêmes conditions que par le passé, les œuvres les plus choisies des meilleurs auteurs français et étrangers, ainsi que toutes les nouveautés littéraires au fur et à mesure de leur apparition.

Cette importante collection outre qu'elle comprend une partie scientifique et historique très complète est tout spécialement composée des œuvres des romanciers les plus célèbres, ancien et modernes. Citons au hasard, outre les œuvres complètes, illustrées de magnifiques gravures, de Balzac, Alexandre Dumas, George Sand, Paul Féval, Ponson du Terrail, Paul de Kock, Hector Malot, Montepin, Emile Richebourg, Adolphe Belot, Jules Verne, Pierre Zaccone, Georges Ohnet, Emile Zola, Jules Claretie, Alfred de Musset, André Theuriet, Armand Silvestre, Catulle Mendès, Théophile Gautier, etc., etc., etc.

Nouveautés. — *Nantas*, par Emile Zola ; le *Roman Rouge*, par Catulle Mendès ; le *Crime de la rue des Lilas* et l'*Homme à la Pipe*, par Alphonse de Launay.

BULLETIN LAINIER

Marché à terme

DE ROUBAIX-TOURCOING

DU 14 MAI

Cote officielle de 4 h. 1[2.

Type n° 1 :	
Mai	5.90
Juin	5.925
Juillet	5.95
Août	5.975
Septembre	5.975
Octobre	5.975
Novembre	5.975
Décembre	5.95
Janvier	5.95
Type n° 2 :	
Mai	5.70
Juin	5.70
Juillet	5 70
Août	5.75
Septembre	5.75
Octobre	5.75
Novembre	5.75
Décembre	5.75
Type supra	
Mai	6.10

Ventes du jour contrat n° 1 :

Mai : 5.000 kilos à 5.875 .[.

Mai : 5,000 kilos à 5.90.

Juin : 10,000 kilos à 5,925. [..

Juillet : 10,000 kilos ,à 5.95

Aout : 5,000 kilos à 5,95.

Août : 5,000 kilos à 5,975

Septembre : 10.000 kilos à 5.975

Octobre : 25.000 à 5.975.

Novembre : 15 000 kilos à 5.975

Contrat n° 2

Mai : 5.000 kilos à 5.70 .[..

Juin : 5.000 kilos à 5.70.

Décembre : 5.000 à 5.75.

Supra :

Total : 105.000 kilos.

Tendance soutenue.

Anvers, 14 mai.

Cote de deux heures :

En disponible on a fait... balles Plata en suint et 00 balles Surah.

Laine en suint : avril, 163 .[.: mai, 163, juin, 163 .[.; juill., 163 .[.; août, 163, sept., ..., oct.. ....

Peignées françaises de la Plata

Contrat A.

Avril ....mai, 565 .[.; juin 570 .[.;juill.572 1[2. aout déc., 575 .[..;janv.... .[.

Ventes, 00,000 kil.

Contrat G

Avril à déc. 600 .[..

Peignees allemandes de la Plata

Contrat B.

Avril., ...[.; mai 590 .[.; juin 595; juil. 595 .[. août à oct., à nov 597 1[2. déc.595 .[.;janvier 596

Ventes : 120,000 kilos.

Contrat M

Avril-mai 600, juin, 605 .[.; juillet à déc, 605 [.

Ventes : 000.000 kilos.

Marché soutenu.

TOURCOING

Petite canaillerie boulangiste. — Dimanche soir, après la conférence Laguerre trois boulangistes roubaisiens qui y avaient assisté, ne voulant ou ne pouvant pas regagner leurs pénates à pieds, mais peu désireux cependant, de payer pour se faire reconduire chez eux, avisèrent un de nos braves cochers tourquennois. Tout en se faisant rouler vers Roubaix, nos trois boulangistes, de leur côté, complotaient sur la façon dont ils rouleraient eux le malheureux cocher.

Bref, ils décidèrent qu'à peu près rendus, ils descendraient chacun leur tour du véhicule, laissant le cocher rouler ensuite avec son sapin vide.

Le plan ainsi combiné fut mis à exécution. Déjà deux de nos gaillards avaient joué la fille de l'air. Mais, à ce moment, notre cocher ayant un pressentiment se retourna juste pour voir le troisième qui s'apprêtait également filer.

Descendre de son siège et retenir le gaillard fût pour le cocher l'affaire d'une seconde. Il exigea alors de son dernier voyageur le paiement de sa course.

N'arrivant pas à se faire solder il amena son client au poste.

Lorsque la liberté fut rendue à notre boulangiste, comme il déclara n'avoir pas d'argent pour payer le cocher, il lui laissa engage sa montre et sa chaine en or. Ces deux objets ont été déposés au commissariat central, par le cocher, qui a prié la police de les restituer à leur propriétaire contre le montant de sa course.

Enfin, détail très drôle, le boulangiste en question qui avait un fort accent flamand, fut interrogé par M. l'inspecteur de police qui lui demanda s'il était français. Oui répondit notre homme!

A vous entendre dit l'inspecteur on ne s'en douterait guère.

En somme où êtes vous né?

A And (Gand).

Ficelles de boulangistes va !

NE CHANGEONS PAS LES ROLES

A propos de la conférence de maître Laguerre, dimanche, au Casino, et des manifestations dont elle a été suivie, les journaux bien pensants, pour se laver, eux et leurs alliés, de la provocation jetée à toute une honnête population, essaient en vain de salir les républicains et de mettre le bon droit de leur coté.

A les entendre, les républicains manifestaient devant le casino entourés d'une bande de « voyous » salariés.

Parbleu ! il y a longtemps que nous savons que, pour les cléricaux devenus aujourd'hui boulangistes, tous les républicains et les ouvriers sont des voyous « une tourbe méprisable » (*Echo de Tourcoing*).

Il n'y a d'honnêtes gens que parmi les réactionnaires, aujourd'hui confondus par une alliance malpropre, avec un parti sans nom, un parti infâme.

Si nous devions les croire, ils iraient jusqu'à nous accuser d'avoir importé dans notre pays les mœurs indignes que nous subissons.

AU « JOURNAL DE ROUBAIX »

Le *Journal de Roubaix* organe boulangiste, a fait suivre le compte-rendu de la